



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

CONVOCATION

Date : 22/09/2026

Envoi le : 24/09/2026

Publication le : 24/09/2026

L'an deux mil vingt-six, le 30 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre culturel La Grange - Allée Aimé Richardreau, sous la Présidence de Monsieur Antoine MAQUIN, Maire en exercice.

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 25
Absents : 04
Pouvoirs : 04
Votants : 29

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Aurélie LEROY, Sabrina VRIGNAUD, Lucie JORGE, Christelle ADAM,

Messieurs Pascal ARRAGAIN, Gérard MORICEAU, Xavier CUVIER.

Conseillers municipaux :

Mesdames Anita GATELIER, Magali GAUDIN, Séverine RENOU, Cécilia CHENET, Chloé METAHRI, Angela MIGNON, Léa JEAN-LOUIS, Temanuata GIRARD, Florence TOST, Amélie BOLANTIN, Messieurs Gilles HOGUET, Laurent BOUGEAULT, Vincent GUILLET, Manuel FABAS-VINSONNAUD, François-Brice JOBARD, Bertrand RITOURET, David LEBRETON.

Absents excusés :

Madame Hélène ODENT.

Messieurs Erick MORCHOISNE, Olivier DOUSSET, Sébastien VEILLON.

Absents :

Madame /
Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Erick MORCHOISNE avait donné pouvoir à Madame Christelle ADAM ;

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Pascal ARRAGAIN ;

Monsieur Sébastien VEILLON avait donné pouvoir à Madame Séverine RENOU ;

Madame Hélène ODENT avait donné pouvoir à Monsieur Bertrand RITOURET.

Secrétaire de séance :

Monsieur Manuel FABAS-VINSONNAUD.

XXXXXXXXXXXX

DEL 30.09.2026-01 - DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N° 1 - EXERCICE 2026

Le Conseil municipal de la commune de Luynes,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-11 et L.2121-29 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 03 mars 2026 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2026 ;

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires afin de tenir compte de l'exécution prévisionnelle de l'exercice 2026 et des ajustements intervenus depuis l'adoption du budget primitif ;

Considérant qu'il convient notamment d'ajuster les crédits relatifs aux amortissements, au remboursement du capital des emprunts, aux intérêts d'emprunts, aux intérêts courus non échus ainsi qu'à certaines recettes et dépenses de fonctionnement ;

Considérant que ces ajustements sont retracés dans la décision modificative budgétaire n° 1 de l'exercice 2026 ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sabrina VRIGNAUD ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

DÉCIDE**Article 1 - Adoption de la décision modificative**

D'approuver la décision modificative budgétaire n° 1 du budget principal de la commune de Luynes au titre de l'exercice 2026, telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 2 - Section d'investissement

Les crédits de la section d'investissement sont modifiés comme suit :

Chapitre	Article	Nature de l'opération	Dépenses
040	13918	Opération d'ordre liée aux amortissements	+ 1 401,29 €
16	1641	Remboursement du capital des emprunts	+ 7 426,00 €
(Programme 195)	21314	Réduction de crédits	- 8 827,29 €

Article 3 - Section de fonctionnement

Les crédits de la section de fonctionnement sont modifiés comme suit :
Dépenses :

Chapitre	Article	Nature de l'opération	Dépenses
66	66112	Intérêts courus non échus (ICNE)	+ 1 304,19 €
66	66111	Intérêts d'emprunts	+ 5 216,00 €
014	739116	Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	+ 1 975,00 €
014	7392221	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales	+ 4 689,00 €
014	7391112	Dégrèvement taxe d'habitation sur les logements vacants	+ 14 030,00 €
012	6478	Autres charges sociales diverses	+ 12 008,91 €

Recettes :

Chapitre	Article	Nature de l'opération	Recettes
042	777	Opération d'ordre liée aux amortissements	+ 1 401,29 €
75	75888	Remboursement par l'assurance statutaire	+ 27 821,81 €
74	741121	Dotation de solidarité rurale des communes	+ 10 000,00 €

La section de fonctionnement est ainsi équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 39 223,10 €.

Article 4 - Équilibre budgétaire

La décision modificative n° 1 est adoptée conformément aux états budgétaires annexés à la présente délibération.

Les crédits ainsi modifiés sont intégrés au budget 2026 de la commune.

Article 5 - Exécution

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Antoine MAQUIN



Monsieur Manuel FABAS-VINSONNAUD
Conseiller Municipal

Délibération rendue exécutoire : 13/10/2026

Par sa transmission en Préfecture le : 07/10/2026

Et sa publication le site internet de la commune le : 13/10/2026

Le Maire,



